ENTRANT (an-tran) part. prés. du v. Entrer :

La déesse, en *entrant*, qui voit la nappe mise,
Admire un si bel ordre et reconnaît l'Eglise.
BOILEAU.

ENTRANT, ANTE adj. (an-tran, an-te — rad. *entrer*). Pop. Familier à l'excès, qui prend facilement des libertés : *Cet enfant est bien* ENTRANT !

Sois *entrant*, effronté et sans cesse importun.
REGNARD.

— Substantiv. Personne qui entre : *Il prit sa chandelle, qui était déposée sur une planche, à côté du guichet par où le portier examinait les* ENTRANTS *et les sortants.* (F. Soulié.)

— Jeux. Celui qui est admis à jouer, dans le cours de la partie, à certaines conditions établies en commençant. ‖ Celui qui prend la place d'un joueur qui se retire volontairement ou qui, ayant perdu, est obligé de se retirer en vertu des règles du jeu.

ENTRAVAILLÉ, ÉE adj. (an-tra-va-llé; *ll* mll. — du pref. *en*, et de *travail*, machine à ferrer les animaux vicieux). Blas. Se dit des animaux qui sont entrelacés dans des pièces de longueur, et des oiseaux qui ont un bâton ou quelque autre pièce passée entre les ailes et les pattes : *De Quenazret : Burelé d'argent et de gueules, à deux bisses d'azur, affrontées,* ENTRAVAILLÉES *dans les burelles, de manière que la deuxième et la quatrième du second émail brochent sur les bisses.*

ENTRAVE s. f. (an-tra-ve — v. l'étym. à la partie encycl.). Lien que l'on met aux pieds d'un cheval ou d'un autre animal, soit pour l'empêcher de s'écarter, soit pour le dresser à une certaine allure : ENTRAVES *en bracelet. Mettre des* ENTRAVES *à un cheval. L'attitude du corps du cheval est gênée par l'impression subsistante des* ENTRAVES *habituelles.* (Buff.) ‖ S'emploie surtout au pluriel.

— Fig. Gène, contrainte, obstacle, embarras : *Les règles sont pour le génie des* ENTRAVES *salutaires.* (Acad.) *Le plus grand mérite de nos vers est d'échapper à la contrainte des règles et de paraître libres sous les* ENTRAVES *de la mesure et de la rime.* (La Harpe.) *L'association est, de sa nature, stérile, nuisible même, car elle est une* ENTRAVE *à la liberté du travailleur.* (Proudh.) *En toute autre chose que la police, les règlements de l'Etat sont des* ENTRAVES. (Proudh.)

Du lecteur dédaigneux honorables esclaves,
Nous ne saurions briser nos fers et nos *entraves*.
BOILEAU.

Qu'est-ce qu'un favori si fier de ses *entraves* ?
Le second des tyrans, le premier des esclaves.
LE BRUN.

Point d'*entraves* à la pensée,
Par ordonnance de Bacchus.
BÉRANGER.

Tous les hommes vivants sont ici-bas esclaves,
Mais, suivant ce qu'ils sont, ils diffèrent d'*entraves* :
Les uns les portent d'or et les autres de fer.
RÉGNIER.

— Syn. **Entraves, barrière, embarras**, etc. V. BARRIÈRE.

— **Encycl.** Linguist. Le mot *entrave* dérive du latin *in*, en, et *trabes*, poutre; la poutre percée de trous ayant servi à *entraver* les pieds des détenus, comme on le voit par ce passage de Grégoire de Tours, cité dans Raynouard : *Trabes illa quæ victorum pedes coarctabat.* Eichhoff rapproche le latin *trabes* du sanscrit *dru, druma, druta*, arbre, *dravya*, ce qui provient de l'arbre. Au mot sanscrit correspondent également le zend *dru*, arbre, *drvaêna*, ligneux; ancien slave *drievo*, arbre, *dreva*, bois; russe *drevo, drova*, bois à brûler; polonais *drzewo*, illyrien *dervo*, bohémien *drwo*, bois; lithuanien *derwa*, bois de pin; gothique *triu*, génitif *trivis*, arbre, bois, tronc, anglo-saxon *treów, treó*, scandinave *trê*, anglais *tree*. — Le scandinave *drumbr*, tronc, se lie peut-être au sanscrit *druma*, malgré l'irrégularité du *d* inaltéré; — le grec *drus*, génitif *druos* pour *drufos*, avec digamma, arbre, et plus spécialement le chêne, l'arbre par excellence, d'où *drumos*, forêt et bois de chênes, exactement le sanscrit *druma*; l'albanais *dru, droû*, bois, arbre. A côté de *dru*, on trouve en sanscrit *dâru*, bois et nom d'une espèce de pin, *pinus deodara*, ou *dêvadâru*, bois divin, dont la première forme n'est sûrement qu'une contraction. Cela est d'autant moins douteux que cette forme plus complète reparaît dans les autres langues avec toutes les acceptions de *dru*. Ainsi le zend *daoru*, le persan *dâr*, kourde *dar*, arbre, bois, béloutchi *dâr*, bois, arménien *dzar*, arbre, et, avec un nouveau suffixe, le persan *dirach, diracht*, arbre, plante, béloutchi *darashch*. Ainsi encore, l'ancien allemand *tar* à la fin des composés. Le grec *doru*, bois, puis tout ce qui est de bois, poutre, lance, navire, etc., conserve le sens du sanscrit *dâru*; mais l'irlandais *daire, doire*, prend celui de forêt, taillis, et de même que *drus* désigne le chêne, l'irlandais *dair, duir, durach*, cymrique *dar, derw, derwen*, armoricain *derv, derô*, est devenu le nom de ce même arbre. Cette identité de *dru* et de *daru* paraît très-importante à Pictet pour l'étymologie du mot, parce qu'elle conduit à la racine *dar*, diviser, fendre, grec *derô*, gothique *tairan*, ancien slave *drati*, lithuanien *dirti*, etc. Kuhn, qui indique aussi cette dérivation, l'entend dans le sens de l'arbre que l'on dépouille de son écorce. Pictet croirait plutôt que le bois ou l'arbre a reçu ce nom de la propriété caractéristique de se fendre facilement dans le sens des fibres. Cette explication se confirme par le sanscrit *dalika*, bois, de la racine *dal, dar*, diviser. Cette étymologie, indiquée par Pictet, vaut infiniment mieux que celle qui est proposée par Eichhoff, et qui rattache tous ces noms de l'arbre à la racine sanscrite *dru*, aller, jaillir.

ENTRAVÉ, ÉE (an-tra-vé) part. passé du v. Entraver. Attaché avec des entraves : *Cheval* ENTRAVÉ. ‖ Embarrassé comme dans des entraves : *J'avais les pieds* ENTRAVÉS *dans les lianes qui couvraient le sol.*

— Par ext. Arrêté dans sa marche, dans son mouvement : *Dès que la rouille a paru, la circulation de la sève est évidemment* ENTRAVÉE *dans la plante.* (M. de Dombasle.)

— Fig. Gêné, embarrassé : *Le génie est* ENTRAVÉ *par les nécessités de la nature humaine. Il est triste de voir l'accomplissement de grandes choses* ENTRAVÉ *souvent par les petites passions d'hommes à courte vue, qui ne connaissent le monde que dans le cercle étroit où ils vivent renfermés.* (Napoléon III.)

ENTRAVEMENT s. m. (an-tra-ve-man — rad. *entraver*.) Supplice qui est une variété de celui de la cangue.

— **Encycl.** L'*entravement* est usité dans certaines contrées où il n'existe pas de prisons pour détenir avec sûreté les criminels. C'est un procédé particulièrement appliqué en Perse. Ce supplice consiste à attacher à chaque jambe du patient deux énormes morceaux de bois joints ensemble par une charnière de fer d'un côté et de l'autre par un fort cadenas; ou creuse dans ces billots des trous suffisants pour contenir juste le bas des jambes, de manière que l'appareil porte sur les chevilles des pieds. Une chaîne de fer lie les deux pièces ensemble, et elle est assez courte pour que celui qui les porte ne marche qu'avec peine. Si l'entravé tente de s'en débarrasser ou de s'échapper, on le serre tellement que la circulation du sang s'arrête, et quand il est délivré de ces entraves il est ordinairement plusieurs mois sans pouvoir faire usage de ses jambes.

ENTRAVER v. a. ou tr. (an-tra-vé — rad. *entrave*). Mettre des entraves à : ENTRAVER *un cheval.* ENTRAVER *les jambes d'un cheval.* ‖ Embarrasser comme dans des entraves : *Nous avancions avec peine sous une voûte de smilax, parmi des ceps de vigne, des indigos, des faséoles, des lianes rampantes qui* ENTRAVAIENT *nos pieds comme des filets.* (Chateaub.)

— Par ext. Gêner, embarrasser dans ses mouvements : *Trop de fantaisies embarrassent le train de la vie, comme trop de bagages* ENTRAVENT *la marche d'une armée.* (Sanial-Dubay.)

— Fig. Mettre obstacle à : *Toutes ces craintes* ENTRAVENT *les affaires. Je ne cherche pas à* ENTRAVER *vos projets. Les actions humaines n'ont d'importance qu'à proportion qu'elles aident ou* ENTRAVENT *le développement de l'humanité.* (L'abbé Bautain.) *Un gouvernement a déjà beaucoup à faire pour ne rien* ENTRAVER *d'utile.* (E. de Gir.) *Dès qu'on* ENTRAVE *la pensée sous prétexte de la rectifier, on la fausse.* (B. Const.) *Qui* ENTRAVE *la pensée attente à l'homme même.* (V. Hugo.)

— Fauconn. En parlant de l'oiseau de proie, Arranger ses jets de façon à l'empêcher de se déchaperonner.

— **Antonymes.** Désentraver, concourir, faciliter, favoriser, servir, secourir et aider.

ENTRAVON s. m. (an-tra-von — rad. *entrave*). Art vétér. Anneau de cuir que l'on passe au paturon du cheval, pour lui lever le pied ou pour l'abattre.

ENTRAYGUES, bourg de France (Aveyron), ch.-l. de canton, arrond. et à 40 kilom. N.-O. d'Espalion, au milieu de montagnes élevées et près du confluent du Lot et de la Truyère; pop. aggl. 1,122 hab. — pop. tot. 1,846 hab. Fabrication d'ouvrages au tour. Commerce de bois. Château féodal du XIIIe siècle, que baignent le Lot et la Truyère. Restes des anciennes murailles d'enceinte et d'une belle porte ogivale. A 2 kilom. du bourg s'ouvre un souterrain que les gens du pays appellent la *Cave aux Anglais.*

ENTRE prép. (an-tre — lat. *inter*; du sanscr. *antara*, même sens). Ce mot indique situation dans l'espace qui sépare deux ou plusieurs objets, deux ou plusieurs personnes : *Cette station se trouve* ENTRE *Paris et Saint-Cloud. Les Andelys sont situés* ENTRE *Rouen, Beauvais et Evreux. Asseyez-vous* ENTRE *nous deux.*

Le plus brave *entre* nous sera fier de s'asseoir.
C. DELAVIGNE.

‖ Il indique l'espace compris entre des points déterminés : ENTRE *les deux pôles, la distance est de 4,500 lieues.* ‖ Il marque la situation d'un objet enfermé, entouré par d'autres objets : *Il l'avait caché* ENTRE *les plis de sa couverture.*

L'amant qui vous a séduite
En rit même *entre* vos bras.
BÉRANGER.

‖ Il marque la situation d'un objet retenu par d'autres objets : *Avoir la main engagée* ENTRE *les dents de la roue et du pignon. Tenir un insecte* ENTRE *les branches d'une petite pince. Il avait* ENTRE *ses mains un journal qu'il lisait avec attention.*

— Sert aussi à désigner un rapport d'état et signifie : 1° Alternative d'états qui se succèdent l'un à l'autre : *Les hommes faibles passent leur vie* ENTRE *le tort et le repentir.* (Boileau.) *La vie se passe en absence : on est toujours* ENTRE *le souvenir, le regret ou l'espérance.* (Mme du Deffant.) *Le sentiment se considère comme un pendule qui oscille perpétuellement* ENTRE *le passé et l'avenir.* (Rivarol.) ‖ 2° Alternative d'états ou d'objets à choisir : *Il ne faut jamais faire balancer les hommes* ENTRE *leurs intérêts et leur conscience.* (B. de St-P.) *Il est pénible de placer un homme* ENTRE *son honneur et son opinion.* (Chateaub.) ‖ 3° Alternative de sentiments ou d'actions contraires : *Flotter* ENTRE *la crainte et l'espérance,* ENTRE *le bien et le mal. L'homme est toujours libre* ENTRE *le crime et la vertu.* (A. Martin.) ‖ 4° Etat, situation intermédiaire : ENTRE *la pauvreté et l'opulence, il y a l'honnête médiocrité.* ENTRE *le jour et les ténèbres.* ENTRE *blanc et noir. Le gouvernement représentatif est le point d'arrêt* ENTRE *la monarchie et la république.* (Chateaub.) *Nous vivons* ENTRE *un néant et une chimère.* (Chateaub.) ‖ 5° Rapport de comparaison : *Il n'y a rien de commun* ENTRE *ces deux choses. Il y a bien de la différence* ENTRE *ces deux opinions. Il doit y avoir une certaine proportion* ENTRE *les actions et les desseins.* (La Rochef.) *Nous ne jugeons et ne pouvons juger des choses que par le rapport qu'elles ont* ENTRE *elles.* (Buff.)

— Désigne aussi un temps intermédiaire : *Il est venu* ENTRE *dix et onze heures. La vie est un point* ENTRE *deux éternités.* ‖ Il désigne encore le temps écoulé d'un point à un autre : ENTRE *1700 et 1800, on dirait qu'il s'est écoulé plus d'un siècle. Il y a trop peu d'intervalle* ENTRE *le temps où l'on est trop jeune et celui où l'on est trop vieux.* (J.-J. Rouss.) ENTRE *l'hiver et l'été, le soleil s'éloigne de nous de plus d'un million de lieues.* (Arago.) ENTRE *quarante et cinquante ans, le soleil de la vie commence à descendre à l'horizon.* (Laténa.)

— Désigne un rapport de personnes ou de choses personnifiées, et indique : 1° Un rapport de relations : ENTRE *gens qui s'aiment, cinq ou six coups de bâton ne font que ragaillardir l'amitié.* (Mol.) *Les femmes, à Paris, communiquent moins généralement* ENTRE *elles que les hommes.* (Duclos.) *La louange* ENTRE *amis aide à l'amitié.* (St-Marc Girard.)

Le meurtre est, *entre* nous, affaire de famille.
V. HUGO.

‖ 2° Un rapport d'union ou d'association : *Il y a un traité* ENTRE *ces deux puissances. Il y a* ENTRE *eux beaucoup de sympathie. Les Juifs ne se marient qu'*ENTRE *eux. Il n'y aura plus rien de commun* ENTRE *nous. Une alliance faite* ENTRE *deux nations pour opprimer une troisième n'est pas légitime.* (Montesq.) *Il n'y a de société qu'*ENTRE *les intelligences.* (Lamenn.) *Il est extrêmement rare de trouver un accord* ENTRE *le talent et le caractère.* (Balz.) ‖ 3° Un rapport de réciprocité : *Les vertus, aussi bien que les vices, et j'ose dire mieux que les vices, s'attirent* ENTRE *elles.* (Mme de Rémusat.)

Les gueux, les gueux sont des gens heureux,
Ils s'aiment *entre* eux,
Vivent les gueux !
BÉRANGER.

‖ 4° Un rapport personnel impliquant l'exclusion des autres : *C'est un secret* ENTRE *nous. C'est* ENTRE *vous et moi, ce que j'en dis.* ENTRE *nous, avouez que vous aviez tort. Tout cela n'est qu'*ENTRE *nous, et personne n'a rien à y voir. Les discussions de ménage doivent rester* ENTRE *époux. La religion est une affaire* ENTRE *chaque homme et la divinité.* (H. Beyle.)

Je n'ai rien vu; la chose est *entre* vous et Dieu !
AL. DUMAS.

Allez, c'est se moquer; votre femme, *entre* nous,
Est, par vos lâchetés, souveraine sur vous.
MOLIÈRE.

‖ 5° Un rapport de partage, de division : *Partager une somme* ENTRE *dix personnes.* ‖ 6° Un rapport de désunion : *Il y a eu une grande querelle* ENTRE *eux. La guerre s'est déclarée* ENTRE *l'Allemagne et le Danemark. Il y a une antipathie naturelle* ENTRE *le loup et la brebis.* (Trév.) *La vie n'est qu'une lutte* ENTRE *la passion et la raison.* (Mesnard.) *Toute guerre* ENTRE *hommes est une guerre* ENTRE *frères.* (V. Hugo.) *La perplexité est souvent une lutte* ENTRE *le cœur et la raison.* (Laténa.)

La haine *entre* les grands se calme rarement.
CORNEILLE.

‖ 7° Un rapport d'arbitrage, de relation par un intermédiaire : *Je vous conjure de prononcer* ENTRE *nous.*

Entre le pauvre et vous vous prendrez Dieu pour [juge.
RACINE.

‖ 8° Un rapport d'excellence ou de distinction, et signifie alors Parmi : *La grâce était la qualité propre d'Apelle* ENTRE *les artistes anciens.* (Grimm.) *La révolution de Juillet a été remarquable* ENTRE *toutes par la modération.* (Dupin.) *La probité est le souverain bien* ENTRE *tous les biens de ce monde.* (J. Janin.)

. . . . *Entre* nos ennemis,
Les plus à craindre sont souvent les plus petits.
LA FONTAINE.

Un mot de votre bouche, en terminant nos peines
Peut rendre Esther heureuse *entre* toutes les reines.
RACINE.

— *Entre autres*, Parmi d'autres, notamment : *J'ai vu,* ENTRE AUTRES, *votre cousin.*

Du temps que les bêtes parlaient,
Les lions, *entre autres*, voulaient
Etre admis dans notre alliance.
LA FONTAINE.

— *D'entre*, Pris entre, situé entre : *L'un* D'ENTRE *nous. Il a été retiré* D'ENTRE *ses mains. Le mauvais temps continue; on prend le moment* D'ENTRE *deux nuages pour le repentir du temps qui veut changer de conduite, et l'on se trouve noyé.* (Mme de Sév.)

— *Entre les mains de*, En possession de : *Vous avez* ENTRE VOS MAINS *toutes les pièces nécessaires à votre procès. On a remis ce dépôt* ENTRE MES MAINS. ‖ Au pouvoir de : *Vous avez son bonheur* ENTRE VOS MAINS. *La destinée des femmes est* ENTRE LEURS MAINS. (Mme Romieu.)

— *Entre les bras de*, A la libre disposition de : *Se jeter* ENTRE LES BRAS DU *gouvernement. S'abandonner* ENTRE LES BRAS DE *la Providence.* ‖ Sous la protection de :

. . . . . . Je suis, dit-on, un orphelin
Entre les bras de Dieu jeté dès ma naissance.
RACINE.

— *Entre deux eaux*, Plongé complétement dans l'eau, sans toucher au fond : *Nager* ENTRE DEUX EAUX. ‖ Fig. En ménageant les partis, les opinions contraires : *Il nage habilement* ENTRE DEUX EAUX.

— *Entre deux feux*, De façon à recevoir le feu de l'ennemi, dans deux directions opposées : *Le bataillon se trouva pris* ENTRE DEUX FEUX. ‖ Entre deux attaques parties de personnes différentes : *Plaisanté d'ici, injurié de là, je suis donc* ENTRE DEUX FEUX ?

— *Regarder quelqu'un entre les yeux*, Le regarder fixement en face : *Il n'est pas honnête de* REGARDER *comme cela les gens* ENTRE LES YEUX. ‖ *Entre quatre yeux*, Seul à seul, en particulier, sans témoins : *Nous en causerons* ENTRE QUATRE YEUX.

— *Entre la poire et le fromage*, Au dessert, dans un moment où l'expansion est naturelle, à cause de la gaieté de la circonstance : *Nous n'en avons jamais parlé qu'*ENTRE LA POIRE ET LE FROMAGE.

— *Entre le nez et le menton*, Dans la bouche, en parlant des aliments : *A Paris, il est des jeunes filles qui se font gloire de se pousser des verres d'eau-de-vie* ENTRE LE NEZ ET LE MENTON. (L.-J. Larcher.)

— *Entre quatre murailles*, En prison ou dans un appartement solitaire : *On l'a mis* ENTRE QUATRE MURAILLES. *Je n'aime pas à rester enfermé* ENTRE QUATRE MURAILLES.

— *Entre deux vins*, A moitié ivre : *Nous nous en retournâmes chez nos maîtres en bon état, c'est-à-dire* ENTRE DEUX VINS. (Le Sage.)

— *Entre la vie et la mort*, Dans un état voisin de la mort : *Il nous parut si bas que, malgré notre bonne volonté, nous laissâmes le pauvre diable* ENTRE LA VIE ET LA MORT. (Le Sage.)

— *Entre les deux* ou *Entre deux*, Ni bien ni mal : *Comment va le malade?* ENTRE DEUX. *Comment trouvez-vous cette étoffe?* ENTRE DEUX. ‖ Substantiv. Parti intermédiaire : *Il a pris un* ENTRE DEUX *qui a déplu à tout le monde.* V., d'ailleurs, ENTRE-DEUX.

— *Entre deux âges*, Entre la jeunesse et la vieillesse, dans l'âge mûr : *L'homme* ENTRE DEUX ÂGES *et ses deux maîtresses* (titre d'une fable de La Fontaine.) ‖ Substantiv. Age mûr : *Comme vous n'êtes pas encore à l'*ENTRE DEUX ÂGES, *jouissez de ce joli visage qui vous faisait tant d'honneur, même quand vous étiez malade.* (Mme de Sév.)

— *Entre chien et loup*, Sur le soir, au crépuscule, au moment où il devient difficile de distinguer un chien d'un loup : *Je le rencontrai dans la rue* ENTRE CHIEN ET LOUP.

— Mar. *Entre vent et marée*, Poussé dans un sens par le vent et dans l'autre par la marée. ‖ *Avoir le vent entre deux écoutes*, Etre poussé par un vent de l'arrière. ‖ *Se trouver entre la vergue et les rabans*, Etre gêné, serré, dans une position fâcheuse, hésitant entre deux maux également inévitables. Signifie aussi Entre deux vins : *Sous le coup qui venait de le frapper, le matelot titubait sur ses jambes, comme s'il eût été* ENTRE LA VERGUE ET LES RABANS. (E. Sue.)

— *Entre*, en composition avec d'autres mots, indique une situation, un espace intermédiaire : ENTRE-*colonnement*. ENTRE*mets*. ENTR'*acte*. ENTRE-*deux*. ‖ Une action ou une situation réciproque : ENTRE*lacer*. S'ENTR'*aider*. ‖ Une action diminutive : ENTR'*ouvrir*. ENTRE*bâiller*. ENTRE*voir*.

ENTRÉ, ÉE (an-tré) part. passé du v. Entrer. Qui a précédé dans l'intérieur : *Le voilà* ENTRÉ : *il rit, il crie, il éclate; on bouche ses oreilles, c'est un tonnerre.* (La Bruy.)

ENTRE-BÂILLÉ, ÉE (an-tre-ba-llé; *ll* mll.) part. passé du v. Entre-bâiller : *Une porte, une fenêtre* ENTRE-BÂILLÉE.

ENTRE-BÂILLEMENT s. m. (an-tre-ba-lle-man; *ll* mll. — rad. *entrebâiller*). Légère ouverture qu'offre un objet entre-bâillé : *L'*ENTRE-BÂILLEMENT *de la porte.*

ENTRE-BÂILLER v. a. ou tr. Entr'ouvrir un peu : ENTRE-BÂILLER *sa porte.*

ENTRE-BAISER (S') v. pr. Se baiser mutuellement :

Je descends; nous pourrons nous *entre-baiser* tous.
LA FONTAINE.

Vois, ma Climène,
Vois, sous ce chêne,
S'entre-baiser ces oiseaux amoureux.
MOLIÈRE.

ENTRE-BANDE s. f. Techn. Chacune des bandes placées aux extrémités d'une pièce d'étoffe, et d'une couleur différente de celle de l'étoffe. ‖ Pl. ENTRE-BANDES. On dit aussi ENTRE-BATTE et ENTRE-BAT s. m.

ENTRE-BAS ou **ENTRE-BAT** s. m. (an-tre-ba). Techn. Partie d'un tissu qui est plus claire que le reste, et qui résulte d'un écartement plus ou moins considérable survenu entre deux coups de trame consécutifs. ‖ Se dit aussi pour ENTRE-BANDE.

ENTREBÂT s. m. (an-tre-bâ — de *entre*, et de *bât*). Techn. Milieu du bât d'une bête de somme.

ENTRE-BATTRE (S') v. pr. Se battre les uns les autres : *L'un jurait, l'autre injuriait, tous* S'ENTRE-BATTAIENT. (Scarron.) *Les trois armées russes étaient plus disposées à* S'ENTRE-BATTRE *qu'à forcer les Polonais dans leurs retranchements.* (Mérimée.)

ENTREBOUQUE s. f. (an-tre-bou-ke — de *entre*, et du lat. *bucca*, bouche). Pêche. Chambre d'une bourdigue la plus voisine de l'entrée.

ENTRECASTEAUX, bourg et commune de France (Var), cant. de Cotignac, arrond. et à 24 kilom. N.-E. de Brignoles, sur la Cassale, au pied d'un mur à pic de rochers de tuf; 1,940 hab. Récolte et commerce important d'huile d'olive supérieure, vin, blé; fabrication de draps grossiers. L'église paroissiale, du XIIIe siècle, renferme un beau tableau de Vanloo, représentant *Sainte Anne instruisant la Vierge.* Dans les environs est la ferme-école de Salgues, créée en 1849.

ENTRECASTEAUX (cap d'), cap de l'Océanie, sur la côte S.-O. de l'Australie, dans la terre de Leeuwin, par 115° de long. E. et 35° de lat. S.

ENTRECASTEAUX (canal d'), détroit de l'Océanie, entre la côte S.-E. de la terre de Van-Diémen et la petite île Bruni; longueur, 44 kilom. Port sûr.

ENTRECASTEAUX (Joseph-Antoine BRUNI D'), célèbre navigateur français, né à Aix (Bouches-du-Rhône) en 1739, mort en mer, près de l'île de Java, le 20 juillet 1793. Il était parent du bailli de Suffren; dès l'âge de quinze ans, il débuta dans la carrière en qualité de garde de marine, et fit alors une campagne sur la frégate la *Pomone* à Cadix, à Saint-Domingue et à la Martinique. L'année suivante, il passa sur la *Minerve*, faisant partie de l'escadre du marquis de la Galissonnière, et assista à la bataille de Minorque, livrée le 20 avril 1756 par ce marin à l'amiral Byng, bataille qui contribua si puissamment à la prise de Mahon. A la suite de cette glorieuse campagne, le jeune d'Entrecasteaux fut nommé enseigne (avril 1757). De 1757 à 1763, il fit, sur divers bâtiments, plusieurs croisières dans l'Océan et sur les côtes de France, et, après la paix de 1763, il obtint de s'embarquer sur la frégate l'*Hirondelle*, que commandait M. de Chabert, et qui était destinée à une campagne d'observations astronomiques. A son retour, il passa sur l'*Etna*, vaisseau de l'escadre du comte Duchaffaut, désignée pour l'Amérique. Le maréchal de Vaux ayant été envoyé en Corse (1769) pour soumettre cette île, d'Entrecasteaux obtint le commandement d'une felouque dans la division navale de M. de Broves, chargé de seconder cette expédition, et il fut nommé lieutenant de vaisseau au retour de cette campagne. De 1770 à 1776, il prit part sur divers bâtiments à plusieurs expéditions dans l'Océan et dans la Méditerranée, puis il s'embarqua sur la frégate l'*Alcmène*, commandée par le chevalier de Suffren.

En 1778, la guerre ayant éclaté entre la France et l'Angleterre, d'Entrecasteaux fut nommé au commandement de la frégate l'*Oiseau*, de 32 canons de huit, chargée de protéger les convois expédiés de Marseille. Rencontré par deux corsaires tunisiens sur la route de Smyrne, il fit si bonne contenance que ces deux bâtiments, beaucoup plus forts chacun que sa frégate, n'osèrent l'attaquer; le convoi qu'il escortait put arriver sain et sauf à sa destination. En mars 1779, d'Entrecasteaux reçut son brevet de capitaine de vaisseau, et M. de Rochechouart le choisit pour commander le *Majestueux*, vaisseau de 110 canons, sur lequel il avait arboré son pavillon. Après le traité de Versailles (1783), le maréchal de Castries, alors ministre de la marine, nomma d'Entrecasteaux directeur-adjoint des ports et arsenaux, fonctions dans lesquelles il se fit remarquer autant par son intégrité que par la justesse de son esprit.

En 1785, à la suite de chagrins de famille, d'Entrecasteaux demanda sa mise à la retraite; mais le ministre, ne voulant pas priver le pays des services d'un officier aussi distingué, le nomma chef de division et commandant de la station des mers de l'Inde. Ce fut pendant l'exercice de ce commandement qu'il fit, en 1786, sur la *Résolution*, sa belle campagne sur les côtes de Chine, en s'avançant d'abord à l'est, par le détroit de la Sonde, et en passant entre l'île de la Sonde et les Moluques. Il pénétra ensuite dans le grand Océan d'Asie, et arriva à Canton après avoir contourné par l'est et par le nord les îles Mariannes et les îles Philippines. Ce fut lui qui inaugura cette route.

En 1791, d'Entrecasteaux fut nommé gouverneur des îles Mascareignes, et, peu de temps après, au mois de février 1791, l'Assemblée nationale ayant décrété que le roi serait prié d'envoyer des navires à la recherche de La Pérouse, dont on n'avait pas eu de nouvelles depuis trois ans, ce fut le capitaine d'Entrecasteaux que le roi choisit pour commander cette expédition. En exécution de ce décret, on arma à Brest la *Recherche* et l'*Espérance*, gabares à trois mâts, de cinq cents tonneaux; leur équipage, non compris l'état-major, les élèves, les savants et les artistes qui prirent part à l'expédition, était de 92 hommes. D'Entrecasteaux mit son pavillon sur la *Recherche*, ayant le lieutenant de vaisseau d'Hesmivy d'Auribeau pour second; l'*Espérance* avait pour capitaine le major de vaisseau Huon de Kermadec. L'expédition appareilla de Brest le 29 septembre 1791. Le lendemain, 30, quand on eut perdu la terre de vue, d'Entrecasteaux décacheta, selon ses instructions, les dépêches de la cour, et il fut très-agréablement surpris lorsqu'il vit que le roi l'avait promu au grade de contre-amiral, et ses deux seconds, d'Auribeau et Huon de Kermadec, au grade de capitaine de vaisseau. Le 13 octobre, il toucha à l'île Sainte-Croix de Ténériffe, où il fit une relâche de dix jours, et il arriva au cap de Bonne-Espérance le 17 janvier 1792. Il avait mis, à cause de la mauvaise marche de ses bâtiments, quatre-vingt-quatre jours à se rendre des Canaries à l'extrémité de l'Afrique. Il se proposait de faire route vers les îles Tonga, point que La Pérouse, dans sa dernière lettre, datée de Botany-Bay (26 janvier 1788), avait annoncé avoir l'intention de visiter avant la Nouvelle-Calédonie et les Nouvelles-Hébrides; mais de vagues renseignements qui lui furent envoyés par M. de Saint-Félix, gouverneur de Bourbon, le décidèrent à se diriger vers les îles de l'Amirauté, où le commodore Hunter, commandant la frégate anglaise *Sirius*, disait avoir vu des hommes couverts d'étoffes européennes, et particulièrement d'habits qu'il avait jugés être des uniformes français. D'Entrecasteaux appareilla du Cap le 16 février 1792, et, le 28 mars, il reconnut l'île d'Amsterdam et en détermina la position jusqu'alors indécise. Le 20 avril, il arriva au sud de la terre de Van-Diémen, mouilla dans la baie des Tempêtes, et releva les côtes avoisinantes, qu'il nomma le port et la baie de la Recherche, le port de l'Espérance, le détroit d'Entrecasteaux, l'île Bruni et les pointes Riche et Gicquel, ces deux dernières ainsi appelées des noms d'un naturaliste et de l'un des officiers placés sous ses ordres. Les courants violents qu'il avait éprouvés entre le 32e et le 36e parallèle sud lui avaient déjà suggéré l'idée que Van-Diémen devait être une île, hypothèse vérifiée sept ans plus tard par le chirurgien anglais Bass. Il abandonna alors ces parages pour rentrer dans la grande mer, reconnut les côtes si dangereuses de la Nouvelle-Calédonie, que Cook n'avait pas signalées, et leur donna le nom de récifs d'Entrecasteaux et d'îles Huon. Poursuivant ses investigations, il longea les Nouvelles-Hébrides, l'archipel Salomon, franchit le canal Saint-Georges et arriva enfin en vue des îles de l'Amirauté. Dès lors, il ne se proposa plus d'autre but que de découvrir les traces de La Pérouse; mais ce fut en vain qu'il explora l'île Jésus-Marie, l'île de la Venoola et quelques autres; il n'obtint aucun résultat. Après de nouvelles courses et de nouvelles découvertes, il alla relâcher à Tonga-Tabou, la principale île des Amis. Ne pouvant se faire comprendre des naturels, il ne sut pas que La Pérouse avait mouillé à Anamoaka dans le même archipel, et il retourna à la Nouvelle-Calédonie, qu'il aborda cette fois par l'est, après avoir reconnu les îles Beaupré, ainsi nommées de l'ingénieur hydrographe Beautemps-Beaupré, qui faisait partie de l'expédition. Quelques jours plus tard, il reconnaissait l'archipel Santa-Cruz et passait à quinze lieues d'une île, dont il déterminait la position avec une approximation surprenante, et qu'il nommait la *Recherche* : c'était Vanikoro, où avaient péri les frégates de La Pérouse. Il est probable, du reste, que les compagnons de l'infortuné navigateur avaient déjà succombé, et que d'Entrecasteaux, en y abordant, n'eût fait que nous renseigner quarante ans plus tôt sur leur triste sort. Quoi qu'il en soit, il continua ses recherches au sud, sans recueillir aucun indice, puis découvrit l'île Rossel, ainsi appelée du nom du capitaine de pavillon, et plusieurs autres terres de l'archipel de la Louisiade, ainsi que l'île Riche et le golfe Huon sur la côte nord de la Nouvelle-Guinée. Franchissant ensuite le détroit de Dampier, l'expédition découvrit encore quelques îles au nord de la Nouvelle-Bretagne; mais peu après avoir dépassé les Anachorètes, d'Entrecasteaux, qui souffrait depuis longtemps de la dyssenterie et du scorbut, succomba en mer, le 20 juillet 1793. M. d'Auribeau lui succéda dans le commandement de l'expédition, et conduisit la *Recherche* et l'*Espérance* à Somabaya, port de l'île de Java, où il arriva le 19 octobre, et où les deux corvettes furent désarmées et retenues par les Hollandais, alors en guerre avec la France.

Le journal de la navigation de d'Entrecasteaux, entièrement écrit de sa main jusqu'à huit jours avant sa mort, et continué par son lieutenant, a été publié sous ce titre : *Voyage de d'Entrecasteaux à la recherche de La Pérouse*, par de Rossel (1808, 2 vol. in-4°, avec un atlas in-fol.). On a encore sur le même sujet : *Voyage de d'Entrecasteaux à la recherche de La Pérouse*, par La Billardière (an VIII, 2 vol. in-4°, avec atlas in-fol.); ainsi que *Nouvelle relation du voyage à la recherche de La Pérouse*, par Fréminville (1838, in-8°), résumé des ouvrages précédents, présenté sous une forme plus dramatique.

ENTRECHAT s. m. (an-tre-cha — Les Italiens, dit Ménage, appellent un *entrechat capriola intrecciata*, ce qui donne sujet de croire que le mot français *entrechat* a été fait de l'italien *intrecciato*, en sous-entendant *salto*, danse entrelacée. Cette opinion est adoptée par tous les étymologistes. Quant au verbe italien *intrecciare*, il est formé de *in*, en, et *treccia*, tresse). Chorégr. Saut pendant lequel les pieds battent en l'air l'un contre l'autre : *Faire, battre un* ENTRECHAT. *Passer un* ENTRECHAT. *Un* ENTRECHAT *à six, à huit. La femme qui prie est sublime; l'homme à genoux est presque aussi ridicule que celui qui bat un* ENTRECHAT. (Proudh.)

Jamais on n'a tant fait d'*entrechats* et de lois.
BERCHOUX.

— Pop. *Battre un entrechat*, Etre pendu : *On lui fit* BATTRE UN ENTRECHAT *à dix pieds de terre.*

ENTRECHAUX, village et comm. de France (Vaucluse), canton de Malaucène, arrond. et à 33 kilom. d'Orange, bâti en amphithéâtre sur un rocher escarpé que couronnent les ruines d'une forteresse du moyen âge, une belle église romane et une chapelle de la même époque offrant de curieux détails.

Entre chien et loup, roman, par M. de Pontmartin. Malgré son titre, la partie romanesque est ce qu'il y a de plus faible dans ce livre; l'auteur qui, comme critique, trouve que Balzac est médiocre, devrait bien, comme romancier, imaginer des choses plus neuves. Il nous raconte ici l'histoire d'un jeune homme qui est au plus mal avec son père, parce qu'il a une maîtresse. Le père, à son lit de mort, exige une séparation, et le fils, Tancrède de Cherval, obéit. Malheureusement, sa maîtresse l'avait rendu père d'une fille, qu'il perd de vue entièrement. Ici se place l'éternelle histoire de la jeune fille pauvre, belle et abandonnée à elle-même. Le talent, les illusions de la scène, voilà le seul avenir qui lui reste. Elle vit, mais elle fait mourir sa mère de chagrin et de honte. Tel est le sort de Louise, la fille de Tancrède. Un bijou qu'elle a vendu à une marchande à la toilette remet son père sur ses traces, et celui-ci, qui vit dans un autre monde, apparemment, s'imagine la retrouver pure et chaste, et se fait un bonheur de la revoir.

La malheureuse Louise, en face de l'idéal que s'est formé son père, se sent trop déchue pour se faire reconnaître. Elle fuit, mais elle lègue au chevalier sa fille.

Celle-là, au moins, sera digne de porter le nom de Cherval. Comme invention, c'est assez anodin.

Il y a un peu plus d'intérêt dans la partie humoristique du livre; M. de Pontmartin, faisant aller son héros des Italiens à l'Alcazar, de la Malibran à Thérésa, a placé dans sa bouche de spirituelles dissertations où se retrouve la verve ordinaire du critique. Quelques questions d'actualité sont traitées avec talent. Ce qui explique le titre du livre, c'est que le héros est un rêveur sentimental, jouissant de toute sa raison quoique un peu fou, et que le Paris qu'il aime et qu'il fréquente est le Paris fantasque, ami de ses aises, où la mauvaise société confine à la bonne, ce que l'on peut appeler la zone neutre, *entre chien et loup.*

Les exemplaires d'*Entre chien et loup* sont extrêmement rares, rarissimes. Avis aux amateurs.

ENTRE-CHOQUER v. a. ou tr. Choquer et être choqué par; choquer l'un contre l'autre :

Le vin brille, le verre *entre-choque* le verre.
GILBERT.

S'entre-choquer v. pr. Se choquer l'un contre l'autre : *Il s'adossa à la muraille; son corps était faible et les os de ses membres* S'ENTRE-CHOQUAIENT *dans leurs jointures.* (V. Hugo.) *Ses lèvres, déjà froides, devinrent violettes; elle trembla convulsivement, ses dents* S'ENTRE-CHOQUÈRENT. (E. Sue.) ‖ Se ruer l'un sur l'autre : *Deux cent mille hommes* S'ENTRE-CHOQUÈRENT *pendant quelques heures.* (Lamart.)

— Fig. Se combattre mutuellement : *C'est à la cour que toutes les passions se réunissent pour* S'ENTRE-CHOQUER *ou se détruire.* (Mass.) ‖ Surgir en foule et confusément : *Mais bientôt, de ce monde de pensées* S'ENTRE-CHOQUANT *dans sa tête, une pensée d'espérance jaillit.* (Alex. Dum.)

ENTRECOLLES (D') (François-Xavier), missionnaire français. V. DENTRECOLLES.

ENTRE-COLONNEMENT s. m. Archit. Intervalle entre deux colonnes voisines : *L'intérieur du Panthéon est divisé en soixante* ENTRE-COLONNEMENTS *ayant chacun onze pieds de large.* (Th. Gaut.) ‖ On dit quelquefois ENTRE-COLONNE.

— **Encycl.** L'*entre-colonnement* est l'intervalle compris entre deux colonnes. A l'exemple de Vitruve, les architectes modernes admettent cinq sortes d'*entre-colonnements*, qui se distinguent par le plus ou moins d'espacement des colonnes; ce sont : l'eustyle, le diastyle, le pycnostyle, le systyle et l'aréostyle. Claude Perrault en a ajouté un sixième, qu'il a nommé *aréosystyle*. L'emploi de ces diverses ordonnances est subordonné au goût de l'architecte et à la nature de l'ordre. Il est essentiel, dans l'espacement des colonnes, que celles-ci ne soient ni trop éloignées ni trop rapprochées; le premier défaut nuit à la solidité; le second augmente la dépense, empêche l'accès de la lumière et gêne la circulation.

Les *entre-colonnements* indiqués pour les divers ordres, et comptés, en modules, d'axe en axe des colonnes, sont :

Ordre	toscan . . .	6	modules,	16	parties.
—	dorique . .	7	—	12	—
—	ionique . .	6	—	18	—
—	corinthien.	6	—	24	—
—	composite .	6	—	24	—

Les *entre-colonnements* des pilastres peuvent être plus grands que ceux des colonnes du même ordre. Lorsqu'ils décorent une façade garnie de fenêtres ou de portes, on peut faire la distance entre deux pilastres, mesurée dans œuvre, égale à la moitié ou aux deux tiers de leur hauteur. C'est une limite maximum, excepté pour les pilastres des attiques, qui peuvent laisser entre eux des vides aussi larges que hauts.

ENTRE-CÔTE s. m. Morceau de viande coupé entre deux côtes : *Un* ENTRE-CÔTE *bien tendre. Le cuisinier taillait des biftecks dans le filet et des grillades dans l'*ENTRE-CÔTE *de l'hippopotame pour la table du capitaine Pamphile.* (Alex. Dum.)

— Techn. En termes de tisseur, Croisement compris entre deux côtes, coupure qui sépare ces côtes, entre-deux.

ENTRECOUPE s. f. (an-tre-kou-pe — de *entre*, et de *coupe*). Archit. Intervalle vide entre deux voûtes qui sont l'une sur l'autre, en sorte que la douelle de la voûte supérieure prend naissance sur l'extrados de l'inférieure : *On fait souvent des* ENTRECOUPES *pour suppléer à la charpente d'un dôme.*

— P. et chauss. Dégagement qui se fait dans un carrefour par deux pans coupés opposés, afin de faciliter le tournant des voitures. ‖ *Entrecoupe double*, Celle où les quatre pans du carrefour sont coupés.

— Techn. Manière de couper qui a pour but d'utiliser le plus d'étoffe possible : *S'entendre à l'*ENTRECOUPE.

ENTRECOUPÉ, ÉE (an-tre-kou-pé) part. passé du v. Entrecouper. Coupé en divers sens : *Une vallée* ENTRECOUPÉE *de ruisseaux. Les daims aiment les terrains élevés et* ENTRECOUPÉS *de petites collines.* (Buff.) *La Grèce est un petit pays montueux,* ENTRECOUPÉ *par la mer.* (Volt.)

— Par ext. Interrompu : *Un discours* ENTRECOUPÉ. *Des paroles* ENTRECOUPÉES. *Des mots* ENTRECOUPÉS *de sanglots. Blanche comme le lait, l'eau mousse et bondit sur les rochers avec une voix qui semble* ENTRECOUPÉE *par la colère.* (G. Sand.)

ENTRECOUPER v. a. ou tr. (an-tre-kou-pé — de *entre*, et de *couper*). Interrompre, couper, diviser en plusieurs parties : ENTRECOUPER *des prairies par de nombreuses rigoles. Des bouquets d'arbres* ENTRECOUPENT *cette plaine.*

— Par ext. Interrompre par intervalles : *Il* ENTRECOUPAIT *son discours d'éclats de rire sonores. Des récits, quelquefois brodés, toujours intéressants,* ENTRECOUPAIENT *à propos les discussions littéraires ou politiques.* (Volt.)

— Techn. Tailler de manière à utiliser le plus d'étoffe possible.

S'entrecouper v. pr. Se couper, se croiser : *Des sentiers qui* S'ENTRECOUPENT.

— S'interrompre l'un l'autre :

. . . . . . Nous *nous entrecoupâmes*
De mille questions qui pouvaient nous toucher.
MOLIÈRE.

— Art vétér. Se dit d'un cheval ou d'un autre animal qui se blesse en frottant un pied contre l'autre : *Ce mulet* S'ENTRECOUPE *les pieds de devant.* (Acad.)

ENTRE-CROISEMENT s. m. Disposition des choses qui s'entre-croisent; objets entre-croisés : *Une toile d'araignée est un* ENTRE-CROISEMENT *de plusieurs milliers de fils.*

— Econ. rur. Accouplements successifs de races diverses : *Améliorer une race de bœufs par des* ENTRE-CROISEMENTS *nombreux.*

ENTRE-CROISER v. a. ou tr. Croiser dans divers sens : *La nature a enseigné à l'araignée l'art d'*ENTRE-CROISER *ses fils.*

S'entre-croiser v. pr. Se croiser en divers sens : *Ces fils, ces lignes* S'ENTRE-CROISENT.

ENTRE-CUEILLIR v. a. ou tr. Arboric. Récolter un fruit avant son entière maturité.

ENTRE-CUISSE s. m. Entre-deux des cuisses : *Les personnes très-grasses se blessent à l'*ENTRE-CUISSE *en marchant.*

— Art culin. Morceau qui se trouve entre les cuisses de l'animal : *Un* ENTRE-CUISSE *bien gras. Un tronçon considérable de brochet suivi de l'*ENTRE-CUISSE *du dindon.* (Brill.-Sav.)

ENTRE-DÉCHIRER (S') v. pr. Se déchirer mutuellement : *Les loups ne s'*ENTRE-DÉCHIRENT *point.*

— Par ext. Se battre violemment l'un contre l'autre : *Les ennemis s'*ENTRE-DÉCHIRAIENT. *Les hommes sont faits pour s'entr'aider, et non pour s'*ENTRE-DÉCHIRER. (J. Favre.)

[ment.

Laissons Charle et Cromwell combattre aveugléEt s'*entre-déchirer* pour notre amusement.
V. Hugo.

‖ Médire l'un de l'autre : *Les ambitieux sont des insensés qui s'*ENTRE-DÉCHIRENT *en allant à la tombe.* (Fén.)

ENTRE-DÉTRUIRE (S') v. pr. Se détruire l'un l'autre : *On vit paraître, sur la fin du règne de Valérien, trente prétendants divers, qui, s'*ÉTANT *la plupart* ENTRE-DÉTRUITS, *furent nommés tyrans.* (Montesq.)

— Fig. Etre détruit l'un par l'autre : *Un corps est en équilibre quand il est sollicité par des forces qui s'*ENTRE-DÉTRUISENT. (Deguin.) *Un désir, pas plus que vingt aspirations qui s'*ENTRE-DÉTRUISENT, *ne constitue une science.* (Fr. Bastiat.)

ENTRE-DEUX s. m. Partie ou place qui sépare deux choses : *L'*ENTRE-DEUX *des fenêtres. L'*ENTRE-DEUX *des épaules.* (Acad.)

— Sorte de console disposée pour être placée entre deux croisées. ‖ Bande de broderie, de dentelle, de tapisserie ornant un ouvrage de lingerie.

— Mar. Portion du pont comprise entre le pied du grand mât et celui du mât de misaine : *L'*ENTRE-DEUX *de ce navire le fit reconnaître pour un bâtiment de guerre.* (Paris.) ‖ *Entre-deux des sabords.* Portion de la muraille qui sépare l'embrasure de deux canons.

‖ *Entre-deux des lames*, Creux qui sépare deux vagues voisines : *L'*ENTRE-DEUX DES LAMES *est d'autant plus petit que la violence du grain est plus grande.* (Dubreuil.)

— Pêche. Partie d'une morue qui est entre la tête et la queue.

— Mécan. *Entre-deux des tiroirs*, Partie pleine qui sépare les deux orifices du tiroir en cylindre.

— Techn. Endroit où le drap n'a pas été suffisamment tendu : *L'*ENTRE-DEUX *d'un drap.* ‖ Non donné à des planchettes dont on se sert pour mettre les volumes en presse, parce que chacune d'elles se place entre deux volumes. ‖ Bulle qui se forme dans le verre, pendant qu'on le travaille, par suite de la chute de quelque corps étranger; corps étranger qui produit cette bulle : *Verre plein d'*ENTRE-DEUX.

— Adv. Ni dans un sens ni dans l'autre; ni bien ni mal : *Estelle était entre deux joüe?* ENTRE-DEUX. *Malheureusement, ce sont ceux qui ne sont ni forts ni faibles, les gens* D'ENTRE-DEUX, *qui font les entendus et troublent le monde.* (Pasc.)

ENTRE-DEUX-MERS (L'), nom d'une ancienne prévôté de France, dans la province de Guyenne, ce nom lui venait de sa position entre la Dordogne et la Garonne; elle avait pour chef-lieu Créon, et fait aujourd'hui partie du département de la Gironde.

Les vignobles de cette contrée sont bordés par les *palus*, et par les *côtes* qui longent les *palus*. On y récolte peu de VINS rouges, qui se consomment dans le pays; mais les vins blancs y sont aussi abondants que renommés. Les vignes n'y sont point plantées en masse, comme dans les autres vignobles du Bordelais, mais en allées et par petits champs, parce que le terrain de l'*Entre-deux-Mers* se prête à tous les genres de culture. Il est composé de terres tantôt fortes et tantôt légères. Le *goût du terroir* y est plus sensible que partout ailleurs.

ENTRE-DÉVORER (S') v. pr. Se dévorer l'un l'autre : *Les loups* S'ENTRE-DÉVORENT. (Buff.) *Osiris abolit jadis l'usage de* S'ENTRE-DÉVORER, *en enseignant la culture des terres.* (Virey.)

— Par ext. Se battre l'un contre l'autre avec acharnement, se nuire réciproquement, se faire beaucoup de mal l'un à l'autre : *Avant de s'entre-dévouer, les hommes commencent par* S'ENTRE-DÉVORER. (Proudh.)

ENTRE-DONNER (S') v. pr. Se donner mutuellement : S'ENTRE-DONNER *des coups.*

Tous deux *s'étaient entre-donné* la foi.
LA FONTAINE.

ENTRE-DORDOGNE (L'), ancien petit pays de France, dans la Guyenne, sur la rive droite de la Dordogne et de la Gironde, depuis Castillon jusqu'au delà de Blaye, compris aujourd'hui dans le département de la Gironde.

ENTRE-DOURO-ET-MINHO, ancienne prov. du Portugal, bornée au N. par le Minho, au S. par le Douro, à l'O. par l'Atlantique et à l'E. par la province de Tras-os-Montes. Le ch.-l. était Braga. Le territoire de cette ancienne province forme actuellement les deux provinces de Douro et de Minho.

ENTRÉE s. f. (an-tré — rad. *entrer*). Lieu, endroit par où l'on entre : *L'*ENTRÉE *de la maison. L'*ENTRÉE *de la ville, de la rue. L'*ENTRÉE *d'un port. Un arc de triomphe en pierres rouges annonce l'*ENTRÉE *de Heidelberg.* (Chateaub.) *Les grottes ossifères se trouvent le plus souvent vers l'*ENTRÉE *des vallées, dans les plaines.* (L. Figuier.) ‖ Ouverture de certaines choses : *L'*ENTRÉE *d'une botte, d'un soulier. L'*ENTRÉE *d'une manche.*

— Action d'entrer : *L'*ENTRÉE *d'un vaisseau dans le port. Le régiment fit son* ENTRÉE *dans la ville. Il faut attendre, pour faire le compliment d'*ENTRÉE, *que les petits chiens aient aboyé.* (La Bruyère.) ‖ Action d'entrer solennellement dans une ville; cérémonie qui accompagne cette action : *Aux* ENTRÉES *des rois dans les réjouissances publiques, on criait : Noël.* (Fonten.) *Les* ENTRÉES *des ambassadeurs sont des spectacles qui ne sont que pour le vulgaire, et non pas pour les philosophes.* (St-Evrem.)

— Commencement : *A l'*ENTRÉE *du printemps. A l'*ENTRÉE *de la nuit.* ‖ Début, action ou manière de débuter : ENTRÉE *en scène.* ENTRÉE *en matière.* ‖ Début de quelqu'un dans le monde ou dans une carrière; admission : *Faire son* ENTRÉE *dans la société. L'*ENTRÉE *en ménage est nécessairement dispendieuse.* (De Théis.) *Au temps de la conquête de l'Angleterre, la race normande fit, et par les armes et par les lettres, une* ENTRÉE *brillante dans le monde.* (H. Taine.) *Le droit fait son* ENTRÉE *dans le monde par la force.* (Proudh.)

— Somme que l'on paye pour entrer quelque part : *Pendant la semaine, l'*ENTRÉE *à l'exposition des tableaux est de 1 franc.*

— Droit ou privilége d'entrer, de siéger quelque part, d'assister ou de prendre part à ce qui s'y fait : *Avoir ses* ENTRÉES *à la cour, dans un théâtre, dans un salon. Le gouverneur de Paris avait* ENTRÉE *au parterre. L'examen, l'étude, la science, ont leurs* ENTRÉES *partout, ou ils ne les ont nulle part.* Scherer.)

— Se dit particulièrement du privilége qu'avaient certaines personnes, en vertu de leur naissance ou de leur charge, d'entrer dans l'appartement du roi à des moments où il était fermé pour le commun des courtisans : *Au moment du lever, la petite* ENTRÉE *commençait lorsque le roi était sorti du lit et s'était enveloppé de sa robe de chambre; les grandes* ENTRÉES *donnaient droit d'assister au grand lever et au grand coucher; elles étaient le privilége des gentilshommes de la chambre.*

— Fig. Occasion, ouverture, prétexte : *Cette innovation donnait* ENTRÉE *à beaucoup de désordres. Les courtisans savent que la flatterie est l'*ENTRÉE *de la faveur.* (La Bruy.)

— *Joyeuse entrée*, Entrée solennelle d'un souverain dans sa capitale : *Lors de leur* JOYEUSE ENTRÉE *dans Bruxelles, les ducs de Brabant jurèrent de maintenir les libertés et franchises nationales.* (De Barante.)

— Jurispr. *Entrée en possession, en jouissance*, Action de commencer à posséder une chose, a en jouir.

— Fin. *Droit d'entrée*, Droit payé pour certaines marchandises qui entrent dans une ville, ou dans un pays autre que celui d'où elles sont tirées : *Dans les bureaux d'entrai, on se sert de l'alcoomètre pour déterminer les* DROITS D'ENTRÉE. (A. Rion.) *Les matières premières ne doivent jamais être frappées de* DROITS D'ENTRÉE *aussi élevés que les produits manufacturés.* (Du Mesnil Marigny.)

— Eaux et for. *Bois d'entrée*, Bois qui commencent à présenter quelques signes de dépérissement.

— Art dramat. Action ou manière d'entrer en scène; moment où l'on entre en scène : *N'oubliez pas votre réplique d'*ENTRÉE. *Il a manqué son* ENTRÉE. ‖ Divertissement exécuté par une troupe de danseurs : *Une* ENTRÉE *de bergères, de bohémiens.*

— Mus. Ritournelle qui, dans une pièce de théâtre, annonce l'entrée en scène d'un des principaux personnages. ‖ Morceau d'orgue exécuté au moment où entrent dans l'église les officiants ou un personnage de marque. ‖ Moments où chaque partie commence à se faire entendre : *Une* ENTRÉE *de hautbois.*

— Archit. Décoration, façade qui sépare le chœur d'une église du reste de la nef : ENTRÉE *de chœur.*

— Turf. Somme d'argent que le propriétaire d'un cheval qui doit courir est tenu de payer pour que ce cheval puisse être admis : *A moins de conditions contraires, les* ENTRÉES *s'ajoutent toujours au prix à disputer; elles sont plus ou moins élevées, suivant les courses. Les* ENTRÉES *et les forfaits ont été imaginés pour empêcher que des chevaux sans valeur soient engagés.*

— Jeux. Au reversi, *Faire entrée*, Faire levée.

— Mar. Passage par lequel on pénètre dans une rade : *Chaque* ENTRÉE *a ses dangers ou ses difficultés particulières, qui requièrent ordinairement, pour les surmonter, l'assistance d'un homme pratique ou connaissant la localité.* (Paris.) ‖ *Avoir l'entrée*, Avoir satisfait à tous les règlements sanitaires de police ou de douane, et être libre de pénétrer dans la rade, dans le port.

— Comm. Ce que l'on inscrit en tête de chaque registre : *L'*ENTRÉE *du grand livre se compose du résultat de la balance du livre précédent.* ‖ *Livre des entrées*, Livre sur lequel on inscrit les marchandises et les valeurs reçues.

— Art culin. Nom générique des plats plus ou moins solides, presque tous sans sauce, qui sont servis au commencement d'un repas : ENTRÉES *de bœuf, de veau, de mouton, de cochon, de gibier, de volaille, de poisson.* ENTRÉES *de pâtisserie. Toutes les productions animales sont matières à* ENTRÉES. *Si sous voulez sincèrement faire souper, il faut que les* ENTRÉES *soient suaves et bien coupées.* (Brill.-Sav.) *Les* ENTRÉES *sont la partie capitale, nourrissante, splendide du dîner.* (Schnitzler.) *Les* ENTRÉES *de filets ont été créées pour flatter l'œil et tromper le palais.* (De Cussy.)

— Techn. *Entrée de serrure*, Entaille par laquelle la clef entre dans la serrure, et qui correspond à une ouverture semblable traversant la porte ou le meuble. ‖ Petite pièce de cuivre ou de fer, de forme très-variable, qui couvre en partie l'ouverture pratiquée dans le bois pour l'introduction d'une clef.

— Loc. adv. *D'entrée*, D'abord : *Il nous a dit* D'ENTRÉE *trois ou quatre fausses nouvelles.* (Acad.) D'ENTRÉE, *je l'aborde et lui dis : Oh! que doucement tu remues la poêle, gentille Palestrel* (P.-L. Courier.) ‖ Cette locution a vieilli.

— *D'entrée de jeu*, Dès le commencement du jeu : *Il perdit vingt louis* D'ENTRÉE DE JEU. ‖ Fig. Tout d'abord : D'ENTRÉE DE JEU, *il fit voir son extravagance.* (Acad.)

— **Antonymes.** Issue, sortie.

— **Encycl.** Hist. *Entrées chez les rois.* Sous l'ancienne monarchie, si entichée d'étiquette, on appelait *entrées* le droit que possédaient certains hauts personnages d'être admis aux réceptions journalières chez le roi, la reine, le dauphin et les autres princes et princesses du sang. *Les entrées étendent et ne montent point*, disait le cérémonial; cela signifiait que lorsqu'on avait les *entrées* chez le roi, on les avait chez les autres princes; le contraire n'était point admis. Chez le roi, plus ou moins matinale où l'on pouvait être admis établissait toute la différence des grandes et des petites *entrées*. Les grands officiers de la couronne et de la maison du roi, les princes étrangers, les ambassadeurs, les ducs et pairs, les grands d'Espagne, avaient droit aux grandes et petites *entrées*, qui s'accordaient aussi dans certaines circonstances, après la pièce, les libéralités de l'édile alors en charge. Chez nous, au moyen âge, lorsque les églises servirent à représenter aux yeux des fidèles les mystères célébrés dans les principales fêtes, le peuple, qui prenait plaisir à voir mettre en action les saintes Ecritures, accourait d'autant plus volontiers qu'aucune taxe ne lui était imposée. Quand ces jeux scéniques, faisant partie du culte et de la liturgie, s'installèrent dans les carrefours, ce fut par le moyen de quêtes que les frais en furent couverts. Les confrères de la Passion se contentèrent longtemps des contributions volontaires des artisans, des seigneurs et des bourgeois, et la chronique rapporte que l'usage de payer, pour voir et entendre leurs pièces, commença seulement à l'occasion d'une représentation particulière à laquelle devait assister Charles VI; comme il ne put, vu l'affluence des curieux, trouver une place à sa guise, les confrères de la Passion obtinrent de lui la permission d'exiger désormais un droit d'*entrée* pour se dédommager de leurs frais. Ceci se passait vers 1402. Un document de 1547 nous apprend qu'à Valenciennes il était perçu, à la représentation du *Mystère de la Passion*, un liard ou six deniers par personne; ceux qui voulaient monter sur un échafaud pour mieux voir payaient derechef six deniers; les surintendants seuls avaient droit à l'*entrée* gratuite. Quelques années après, les *gelosi* ou comédiens italiens que Henri III avait appelés de Venise, en 1576, jouèrent dans les salles des états, à Blois, et perçurent un demi-teston par spectateur; à Paris, l'année suivante, ils prirent, tant à l'hôtel de Bourgogne, où ils débutèrent, qu'à l'hôtel du Petit-Bourbon, où ils passèrent ensuite, quatre sols par personne. Le spectacle des trois farceurs Gaultier-Garguille, Gros-Guillaume et Turlupin, à la porte Saint-Jacques, coûtait, paraît-il, deux sols six deniers. Les théâtres réguliers avaient leurs prix déterminés par ordonnances de police. En 1609, il fut défendu aux comédiens de l'hôtel de Bourgogne d'exiger plus de cinq sous pour les places de parterre, et plus de dix sous pour les galeries; néanmoins, ils comme ailleurs, lorsque les pièces étaient belles avaient occasionné des frais extraordinaires, le lieutenant civil du Châtelet déterminait l'augmentation qui devait avoir lieu sur le prix des *entrées*. Peu à peu le tarif s'éleva. Dès 1632, on voit les galeries coûter cinq livres dix sous, et le parterre quinze sous. Au théâtre de Molière le parterre ne coûtait que dix sous; mais, en 1659, lorsqu'on joua les *Précieuses ridicules*, ce prix fut doublé, vu le succès, dès la seconde représentation. Nous savons par la neuvième satire de Boileau, écrite en 1667, ce qu'il en coûtait alors pour pénétrer au parterre du Palais-Royal :

Un clerc pour quinze sous, sans craindre le hola,
Peut aller au parterre attaquer *Attila.*

A partir de 1699, l'*entrée* au parterre fut portée à dix-huit sous, grâce au sixième imposé en faveur des hospices. Dix-sept ans plus tard, nouvelle augmentation au profit des mêmes hospices, ce qui porte le parterre à vingt sous, les premières galeries, l'orchestre et la scène à quatre livres, l'amphithéâtre et les secondes galeries à deux livres. En 1768, l'*entrée* aux spectacles des boulevards et des foires fut officiellement réglée à trois livres pour les premières, vingt-quatre sous pour les secondes, douze sous pour les troisièmes et six sous pour les quatrièmes. A cette époque, elle était, pour le Théâtre-Français, de quatre francs à l'orchestre, à l'amphithéâtre (balcon), aux premières loges et aux banquettes de la scène; de vingt sous seulement au parterre, où on se tenait debout. Les jours de premières représentations et de spectacles extraordinaires, les prix augmentaient d'un tiers sur les premières places, mais ils ne variaient jamais au parterre. Il n'était pas permis à tout le monde, même en payant, d'avoir *entrée* partout. Par exemple, on ne voyait dans les premières de la Comédie-Française et de l'Opéra que des personnes de qualité, et aux balcons que des seigneurs étrangers ou français. Destiné, dès son origine, aux plaisirs des gens riches, l'Opéra avait mis ses billets d'*entrée* à un prix fort élevé. Les dépenses extraordinaires que son spectacle exigeait justifiaient cette augmentation. Ce prix était doublé, le jour d'une première représentation, et pouvait même être plus fort encore avec l'autorisation du lieutenant de police. On le quadruplait lorsque le roi venait en grande cérémonie à une représentation. En temps ordinaire on payait : aux balcons, sur le théâtre, un louis d'or de 11 liv. 10 sous; aux premières loges, comme à l'amphithéâtre, 7 liv. 4 sous; aux secondes loges, 3 liv. 12 sous; aux troisièmes loges, comme au parterre, 1 livre 16 sous. En 1782, lors de l'inauguration de la nouvelle salle de la rue Feydeau, depuis Odéon, le parterre fut porté à quarante huit sous. L'orchestre, les premières loges et le balcon coûtaient 16 livres, et l'amphithéâtre trente sous. L'abonnement à une place des petites loges était fixé à 500 liv. par an. Ce prix varia peu jusqu'à la Révolution; mais, à partir du 27 mars 1791, le parterre fut réduit à 36 sous et la galerie à 3 livres. La Comédie-Italienne avait les mêmes prix que la Comédie-Française. Alors, comme aujourd'hui, on pouvait retenir ses places à l'avance en payant un peu plus cher, mais on devait louer une loge entière. Le Concert spirituel, qui avait lieu dans la salle des suisses, aux Tuileries, coûtait aux premières loges six livres, aux galeries, quatre livres; au parquet, trois livres. Le Combat de taureaux, rue de Sèvres, au delà de la barrière, percevait à l'*entrée* : premières, 8 livres; secondes, 2 livres 8 sous; amphithéâtre, une livre 10 sous; parterre, 15 sous. Les autres spectacles étaient taxés suivant leur importance.

De nos jours, les prix d'*entrée*, dans les différents théâtres, ne peuvent être augmentés sans une autorisation spéciale, qui ne s'accorde que pour les représentations de bienfaisance ou extraordinaires au bénéfice d'un artiste.

Au XVIIe siècle, beaucoup de personnes avaient ou s'attribuaient le droit d'entrer gratuitement à la comédie. Ainsi, les mousquetaires, les gardes du corps, les gendarmes et les chevau-légers de la maison du roi, qui tenaient cette fameuse émeute, en 1673, lorsque Molière eut fait retirer par Louis XIV le privilége qu'ils s'étaient arrogé. Les pages aussi se faufilaient sans bourse délier, à la suite des grands seigneurs. On trouve, dans les *Mémoires* de Lekain, un *Etat général de toutes les entrées gratuites à la Comédie-Française*, divisé en trois chapitres. Le nombre de ces *entrées* était alors de 416; en 1726, c'est-à-dire quelques années auparavant, il ne dépassait pas 141. Lekain réclame contre cet abus et donne la liste des hauts personnages qui, sans aucun droit, s'adjugeaient la gratuité des places. Sous l'empire, les comédiens se plaignirent aussi de l'abus des *entrées* de fonctionnaires. Napoléon répondit en s'inscrivant pour 12,000 francs d'augmentation sur le prix de sa loge, et il ordonna que toutes les personnes attachées au gouvernement imitassent proportionnellement cet exemple. Le décret de Moscou vint ensuite régler le droit des auteurs à ce sujet. L'auteur, y est-il dit, jouit de ses *entrées* du moment où sa pièce est mise en répétition, et les conserve trois ans après la première représentation, pour un ouvrage en cinq et en quatre actes, deux ans pour un ouvrage en trois actes, un an pour une pièce en un ou deux actes. L'auteur de deux pièces en cinq ou en quatre actes, ou de trois pièces en trois actes, ou de quatre pièces en un acte, restées au théâtre, a ses *entrées* sa vie durant. L'abus signalé sous le premier empire n'avait fait que croître et embellir sous le second. De nos jours encore, les *entrées* prodiguées aux administrations constituent pour les directions théâtrales une charge souvent fort lourde. A cette charge s'en ajoute une autre. Le journalisme et l'art dramatique, la scène et la critique, sont liés trop étroitement pour n'être pas pour vivre, comme le juge et le prévenu, dans un rigoureux éloignement. On n'a pas voulu que le représentant de l'opinion payât le prix de son billet, au bureau, comme la masse du public. Le théâtre fut donc ouvert à la critique; mais peu à peu l'*entrée* gratuite cessa d'être une faveur pour devenir un droit, et les journaux eurent plus une *entrée* seulement, mais deux, trois et davantage.

Indépendamment des *entrées de faveur*, il y a les *entrées achetées*. Certaines personnes traitent à forfait pour l'année et obtiennent, moyennant une somme payée d'avance, le droit de pénétrer chaque soir dans la salle. Ces sortes d'*entrées* n'assurent de place fixe que s'il y a stipulation expresse pour telle stalle ou pour telle loge.

Enfin le mot *entrée* s'applique encore à l'instant où les bureaux sont ouverts au public qui stationne à la porte du spectacle. Alors la foule qui, depuis une heure, attend en plein vent, se précipite, se pousse, se heurte; chacun s'empresse afin d'arriver assez à temps vers une des premières places, mais ils ne varient jamais au parterre. Il n'était pas permis à tout le monde, même en payant, d'avoir *entrée* partout. Par exemple, on ne voyait dans les premières de la Comédie-Française et de l'Opéra que des personnes de qualité, et aux balcons que des seigneurs étrangers ou français. Destiné, dès son origine, aux plaisirs des gens riches, l'Opéra avait mis ses billets d'*entrée* à un prix fort élevé. Les dépenses extraordinaires que son spectacle exigeait justifiaient cette augmentation. Ce prix était doublé, le jour d'une première représentation, et pouvait même être plus fort encore avec l'autorisation du lieutenant de police. On le quadruplait lorsque le roi venait en grande cérémonie à une représentation. En temps ordinaire on payait : aux balcons, sur le théâtre, un louis d'or de 11 liv. 10 sous; aux premières loges, comme à l'amphithéâtre, 7 liv. 4 sous; aux secondes loges, 3 liv. 12 sous; aux troisièmes loges, comme au parterre, 1 livre 16 sous. En 1782, lors de l'inauguration de la nouvelle salle de la rue Feydeau, depuis Odéon, le parterre fut porté à quarante huit sous. L'orchestre, les premières loges et le balcon coûtaient 16 livres, et l'amphithéâtre trente sous. L'abonnement à une place des petites loges était fixé à 500 liv. par an. Ce prix varia peu jusqu'à la Révolution; mais, à partir du 27 mars 1791, le parterre fut réduit à 36 sous et la galerie à 3 livres. La Comédie-Italienne avait les mêmes prix que la Comédie-Française. Alors, comme aujourd'hui, on pouvait retenir ses places à l'avance en payant un peu plus cher, mais on devait louer une loge entière. Le Concert spirituel, qui avait lieu dans la salle des suisses, aux Tuileries, coûtait aux premières loges six livres, aux galeries, quatre livres; au parquet, trois livres. Le Combat de taureaux, rue de Sèvres, au delà de la barrière, percevait à l'*entrée* : premières, 8 livres; secondes, 2 livres 8 sous; amphithéâtre, une livre 10 sous; parterre, 15 sous. Les autres spectacles étaient taxés suivant leur importance.

De nos jours, les prix d'*entrée*, dans les différents théâtres, ne peuvent être augmentés sans une autorisation spéciale, qui ne s'accorde que pour les représentations de bienfaisance ou extraordinaires au bénéfice d'un artiste.

Au XVIIe siècle, beaucoup de personnes avaient ou s'attribuaient le droit d'entrer gratuitement à la comédie. Ainsi, les mousquetaires, les gardes du corps, les gendarmes trompettes se fait d'une façon magistrale. Dans l'introduction de l'ouverture de *Guillaume Tell*, tous les violoncelles font leur *entrée* successivement.

— *Entrée de ballet*. Au lieu de comprendre tant d'actes et tant de scènes, les ballets représentés jadis à l'Académie royale de musique ou dansés dans les fêtes de la cour étaient divisés en *entrées*. Le *Ballet des Saisons*, de Benserade (1661), était de neuf *entrées*; l'*Amour malade*, du même, en comprenait dix; le *Ballet des Proverbes*, du même (1654), en avait onze; le *Ballet des Muses* (1666) en comptait quatorze; le *Ballet de la Merlaison*, « dansé par Sa Majesté au château de Chantilly, le 15 mars 1635, » était à seize *entrées*; le *Triomphe de l'Amour*, de Quinault, musique de Lulli, « dansé devant Sa Majesté à Saint-Germain en Laye, » en 1681, et ensuite à Paris, était divisé en vingt *entrées*. Ainsi que nous l'avons dit, la division par *entrées* représentait alors notre division par scènes; on disait : « Danser une *entrée*, » comme on dit aujourd'hui : « Jouer une scène, chanter un air. » Plus tard, le nom d'*entrée* fut appliqué aux actes proprement dits, et les ballets ne comportèrent plus que trois, quatre ou cinq *entrées*.

Des divertissements en action sont le vrai fond des différentes *entrées* de ballet, et ce n'est pas la partie la moins difficile de ces sortes d'ouvrages. Il faut que la danse et le chant s'y trouvent liés ensemble et qu'ils se portent l'action (v. DIVERTISSEMENT).

Faire commencer l'action dans un lieu et la dénouer dans un autre serait pécher contre toutes les règles de l'art chorégraphique. Le temps d'une *entrée* de ballet doit être celui de l'action même : on ne suppose point d'intervalles. On juge bien que, du moment où le ballet exige les deux unités de temps et de lieu, il exige, à plus forte raison, l'unité d'action.

— Art culin. On désignait autrefois, sous le nom d'*entrée*, tout ce qui, dans un repas, précède le rôti : le potage, les relevés, les hors-d'œuvre même étaient des *entrées*, auxquelles de Cussy donnait le surnom de *portiques du temple*. Mais aujourd'hui qu'une révolution profonde s'est faite dans l'art de servir à table, le terme *entrée* désigne spécialement les mets qui succèdent aux relevés et qui les remplacent même, car il y a souvent confusion entre ces deux parties du service, si bien que l'on peut, sans pour les grossièrement, présenter certains relevés comme *entrées* et *vice versa*.

« On peut, dit Grimod de La Reynière, regarder les *entrées* comme la partie la plus solide d'un dîner; et si le potage est la principale porte de l'édifice, les *entrées* en forment le premier étage et les appartements les plus importants. On les divise en *entrées* ordinaires et grosses *entrées* ou *entrées* de broche. Ces dernières portent quelquefois le nom de relevés, parce qu'on les relève avec les potages qui sont aux deux bouts de la table. Tantôt ces fortes *entrées* se servent dans de grands plats ovales, tantôt dans des terrines. C'est une longe de veau farcie à la crème et panée, ou un quartier de chevreuil piqué d'anchois, avec une sauce au fumet, ou une tête de veau à la financière, farcie, ou même au naturel, ou un salmy rôti à l'anglaise, etc., mais toujours avec une sauce ou une garniture dessous, cette sauce établissant, dans plusieurs cas, la différence qui doit se trouver entre un rôti et une *entrée* de broche. Les grosses *entrées* sont ordinairement au nombre de deux, et l'on n'en sert jamais plus de quatre; il faut même que la table ressemble beaucoup de monde pour aller jusqu'à ce nombre. Les *entrées* ordinaires, plus délicates que les précédentes, sont communément au nombre de quatre; mais on en sert souvent six, huit, dix et même douze, selon la quantité des convives; on en rarement au delà de ce nombre, excepté dans les grands repas de cérémonie, où les tables sont en fer à cheval et où tout le service se fait sur deux lignes parallèles.

« Toutes les productions animales peuvent faire partie des *entrées;* la viande de boucherie, les issues, les agneaux, le gibier, la volaille, les poissons de mer et d'eau douce en forment la base; les légumes et les pâtes ne composent jamais seuls une *entrée;* toutes sortent du règne animal. »

C'est à réussir les *entrées* que les cuisiniers mettent ordinairement toute leur science, parce qu'ils savent que c'est par elles que l'on jugera de leurs talents. On peut varier à l'infini les *entrées;* la cuisine française en compte plus de six cents, nombre qui s'augmente tous les jours. On les divise en *entrées* naturelles, *entrées* masquées, *entrées* grasses, *entrées* maigres, *entrées* de boucherie, *entrées* de basse-cour, *entrées* d'issues, *entrées* de forêts, *entrées* de plaines, etc.

Les *entrées* masquées en imposent aux demi-connaisseurs, qui préfèrent souvent les choses extraordinaires et bizarres aux choses vraiment bonnes, et qui trouvent plaisant de manger de la volaille sous l'habit d'une côtelette, un hachis déguisé en gibier et des lapins sous la forme d'une écrevisse.

Un excellent émincé de volaille aux truffes, un beau plat de quenelles, un pâté chaud au vin de Malaga, valent mieux que toutes les pompeuses bagatelles de la cuisine masquée. Il est bien plus difficile de faire une excellente *entrée* qu'une *entrée* bizarre. Chaque *entrée*, pour être mangée à son point, devrait l'être au moment même où elle sort de la casserole; mais la symétrie, cette vaniteuse ennemie de la bonne chère, en ordonne autrement; il faut qu'elles attendent leur tour, au risque de se sécher ou de se refroidir. Puisqu'on ne peut remédier à cet abus, nous engageons au moins l'amphitryon à servir d'abord les *entrées* qui peuvent le moins supporter les dangers du retard, telles que les quenelles, les sautés au suprême, les côtelettes, les *entrées* de poisson, etc.

Entrées de bœuf.

Bœuf bouilli sur une sauce tomate, piquante, rémolade, ravigote, poivrade, tartare, etc., etc.
Bœuf rôti sur les mêmes sauces.
Bœuf à la maître d'hôtel.
Bœuf en grillades.
Bœuf en hachis.
Bœuf en rissoles, etc.
Filets aux champignons, à la chicorée, sauce tomate, marinés.
Bifteckx aux pommes de terre, au beurre d'anchois, au cresson.
Bifteck à la Chateaubriand.
Côtes sur rayoûts.
Entre-côte braisé, dans son jus, etc.
Bœuf à la mode.
Langue à l'écarlate.
Langue sur sauces.
Palais à la ménagère.
Queue sur sauces.
Cervelle en matelote, au beurre noir, frite.
Rognons au vin blanc.
Foie sur le gril.
Gras-double en fricassée, à la tartare.
Tripes.

Entrées de veau.

Carré aux fines herbes.
Carré à la bourgeoise.
Poitrine farcie, aux petits pois.
Poitrine à la poulette.
Tendrons en matelote ou en chartreuse.
Côtelettes papillotes, milanaises, bordelaises, fines herbes, sur le gril, panées.
Filets à la provençale.
Fricandeau.
Blanquette.
Escalopes.
Croquettes.
Quasi à la pélerine.
Epaule à la bourgeoise
Rognons.
Foie.
Fraise frite et à la vinaigrette.
Ris en fricassée et en fricandeau.
Mou au blanc, en matelote.
Cervelles.
Cœur au gratin.
Queue en rémolade et flamande.
Tête entière, frite, au naturel.
Oreilles sur sauces, frites et au fromage.
Langues à l'écarlate.
Pieds à la poulette, au naturel et frits.

Entrées de mouton.

Mouton à l'étouffée.
Gigot braisé, dans son jus.
Poitrine sur le gril, à la chicorée, aux laitues, à la purée.
Côtelettes grillées, sautées et sur sauces.
Filets.
Mouton en hachis.
Emincés.
Carré à la bourgeoise.
Epaule au musette.
Haricot de mouton.
Mouton aux haricots.
Rognons à la brochette.
Rognons au vin.
Langues en papillotes.
Langues à la purée.
Langues à la Saint-Lambert.
Cervelles en matelote.
Queues grillées et à la braise.
Pieds à la poulette, au fromage.
Pieds frits.

Entrées d'agneau et de chevreau.

Agneau à la poulette.
Filets à la Béchamel.
Epigramme.
Issues au petit lard.
Tête.
Côtelettes.

Entrées de cochon.

Côtelettes sur sauces.
Oreilles.
Gâteau de foie.
Rognons au vin blanc.
Queue à la purée.
Pieds à la Sainte-Menehould.
Jambon.
Petit salé.
Boudins.
Saucisses crépinettes.
Saucisses provençales.
Grillades.

Entrées de gibier.

Civets.
Lièvre à la minute.
Lièvre en daube.
Terrine de lièvre.
Levreau sauté, à la Saint-Lambert, au chasseur.
Lapereau sauté ou sur sauce.
Salmis.
Filets et côtelettes de chevreuil.
Pommes de terre sur le gril.
Gibelotte.
Perdreau à la crapaudine.
Perdreau en chartreuse et sur sauce.
Perdrix aux choux et sur sauce.
Perdrix aux anchois.
Perdreau grillé, en papillotes.
Perdreau en salade.
Faisan non rôti.
Cailles grillées.
Bécasses et bécassines farcies.
Bécasses et bécassines en salmis.
Grives et merles non grillés.
Pigeons aux petits pois.
Pigeons à la crapaudine.
Pigeons farcis et glacés.
Pigeons à la Sainte-Menehould.
Pigeons en papillottes, en compote.
Pigeons frits, à la Saint-Lambert.
Pigeons en chartreuse, etc.

Entrées de volailles.

Salmis.
Canard aux petits pois, aux navets, aux olives, à la purée.
Daubes.
Oie sauce Robert, à la ravigote, à la purée, aux navets, aux oignons.
Cuisses d'oie à la tartare, à la rémolade.
Blanquettes.
Capilotades.
Marinades.
Mayonnaises.
Croquettes.
Croustades.
Purées.
Terrines.
Gâteaux de riz et volailles.
Fricassées.
Poulet sauté, à l'estragon, au fromage, farci, au beurre d'écrevisses, à la Marengo, à la diable, à la Saint-Cloud, à la tartare.
Volaille dans son jus.
Hochepot.
Poule au riz, aux oignons.
Poularde.
Chapon au riz, au gros sel, aux pommes.

Entrées de poisson.

Saumon aux câpres, en fricandeau, en papillotes, à la génevoise, à la maître d'hôtel, sur mayonnaise, salé, fumé, en escalopes, en salade.
Thon.
Bar.
Mulet.
Turbot et barbue au gratin, en salade.
Tout poisson à la maître d'hôtel.
Raie frite, sauce blanche, au beurre blanc, au beurre noir, etc.
Morue à la Béchamel, au gratin, au fromage, aux câpres, à la provençale, aux pommes de terre.
Brandade de morue.
Merluche.
Cabillaud à la hollandaise.
Maquereau.
Hareng (est souvent considéré comme hors-d'œuvre).
Sole au gratin, à la maître d'hôtel, à la tartare, en mayonnaise.
Limande.
Plie.
Carrelet.
Merlan non frit.
Vives.
Rouget.
Alose non en court bouillon.
Moules.
Homard, crabes, langoustes.
Esperlan non frit.
Matelotes.
Carpe non frite.
Barbeau et barbillon.
Perche.
Tanches.
Truite à la génevoise.
Brochet non frit.
Anguille, excepté à la broche et frite.
Waterzooi.
Ecrevisses à la marinière.
Escargots.

Entrées diverses

dont la plupart sont quelquefois considérées comme hors-d'œuvre et d'autres fois comme entremets.

Macaroni.
Ragoûts.
Salpicon.
Financière.
Hachis.
Huitres.
Langues fourrées.
Saucisses.
Galantines.
Boudins.
Andouillettes.
Fromages d'Italie.